

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 novembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Marc BERNARD - Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 006-967/07/BC

■ Adduction et distribution du Canal de Marseille - Réservoir de Lacédémone - Réfection de l'étanchéité intérieure et réhabilitation des faces extérieures - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DEASRVS 07/423/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le réservoir de Lacédémone d'une capacité de 38 500 m³ constitue la plus grande réserve d'eau filtrée du périmètre de distribution du Canal de Marseille.

La structure du réservoir, qui date de 1958, présente des fissures, défauts d'étanchéité et autres signes de dégradations importantes.

Il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réhabilitation.

Les travaux consistent en une réhabilitation intérieure et extérieure de l'ouvrage. La réfection de l'étanchéité à l'intérieur du réservoir comprend le ragréage des fissures et la reprise des joints de dilatation.

A l'extérieur, les travaux comprennent le décroustage de l'enduit projeté, la passivation des aciers et un ragréage, l'application d'un revêtement anticarbonatation sur toute la surface extérieure.

Ces travaux sont complétés par la réhabilitation de la clôture et du portail.

Le présent appel d'offres est ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ce marché est un marché simple à prix unitaires, conformément à l'article 17 du Code des Marchés publics.

Le délai d'exécution est de trois (3) mois maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation du lancement d'un appel d'offres ouvert et l'approbation du DCE correspondant.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code des Marchés Publics,
- L'Arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006,

- La délibération DPEA 7/268/CC du 26/03/2007 relative à l'approbation des opérations d'investissement nouvelles, dans le cadre du Budget Primitif 2007 – création et augmentation d'autorisation de programme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de réaliser la réfection de l'étanchéité intérieure et la réhabilitation des faces extérieures du Réservoir de Lacédémone à Marseille.

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics, relatif à l'opération "Réfection de l'étanchéité intérieure et la réhabilitation des faces extérieures du Réservoir de Lacédémone à Marseille".

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Le marché est un marché simple à prix unitaires. Le délai d'exécution est de trois (3) mois maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 4 :

Les crédits nécessaires relatifs à ces travaux sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau – Sous Politique F 170 – Nature 231521 – opération 2005/00034.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN